

COMMUNE D'YZERON

DECISION DU MAIRE n° 2017-04
du 28 MARS 2017

Monsieur le Maire,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2122-22,
- Vu la délibération du Conseil Municipal du 24 avril 2014, par laquelle Monsieur le Maire a été autorisé à prendre toute décision concernant la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,
- Vu le contrat de location souscrit avec M. GERMAIN Emmanuel et Melle HOPFNER Céline, à compter du 1^{er} mai 2013,
- Vu l'indice de référence des loyers, du 3^{ème} trimestre 2016,

DECIDE

Article 1 : Le montant du loyer du T4 situé 9, Place de l'Eglise à YZERON, occupé par M. GERMAIN et Melle HOPFNER, est porté à 373.87 € à compter du 1^{er} janvier 2017.

Cette décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal lors d'une prochaine séance.

Le Maire,
Alain BADOIL

Notifiée le : 27/01/2017

